

1. Application

Tous les contrats avec BAXTAGE ASBL sont soumis aux conditions exposées ci-après. Le client s'engage irrévocablement à les respecter par le simple fait de sa commande. Toute dérogation doit faire l'objet d'une acceptation et préalable de BAXTAGE ASBL. Ces conditions stipulées sur, ou annexées aux lettres, offres, factures ou figurant sur tout autre document imprimé seront considérées comme acceptées intégralement par ceux qui les reçoivent sans protestation. Les présentes conditions générales ont priorité sur celles du client, sauf dérogation écrite et préalable de BAXTAGE ASBL. Le fait que BAXTAGE ASBL ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause des présentes conditions générales ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Toute infraction aux présentes conditions générales pourra entraîner automatiquement et de plein droit la résiliation immédiate du contrat de location et de tout droit d'utiliser, de quelque manière que ce soit, tout ou une partie du matériel qui serait en possession du client ou d'un tiers à l'intervention du client.

Le client s'engage à respecter ces conditions générales de location en renonçant expressément, qu'elle qu'en soit la nature, à demander des indemnités à BAXTAGE ASBL.

Ces conditions générales de location sont donc connues et acceptées dans leur totalité par le client.

Le client pourra sauvegarder ou imprimer les présentes conditions générales.

BAXTAGE ASBL se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Néanmoins, ne seront appliquées à chaque commande que les conditions générales en vigueur au jour de la passation de la commande, peu important toute modification ultérieure des conditions générales, sauf à ce que le client ait accepté les nouvelles conditions générales pour régir les contrats à exécution successive postérieurement auxdites modifications.

2. Offres - Commandes

Avant toute location, une offre de prix sera envoyée. Les offres ne lient BAXTAGE ASBL que pour la durée indiquée dans l'offre et, à défaut de cette mention, les offres restent valables à 15 jours calendrier ; passé ce délai, celle-ci sera considérée comme annulée et une nouvelle offre devra être à nouveau rédigée.

L'offre mentionne le prix, la date de livraison ainsi que les principales caractéristiques du bien ou service et constitue un contrat synallagmatique obligeant son signataire à payer le prix convenu, et à BAXTAGE ASBL à livrer le bien loué ou à exécuter la prestation de service aux conditions fixées.

Pour réserver le matériel, l'offre de prix doit être obligatoirement signée et renvoyée par mail et vaut pour bon de commande. Seuls les clients ayant signé l'offre seront certains de bénéficier du matériel demandé.

Dans certains cas, BAXTAGE ASBL autorise que l'acceptation de l'offre se fasse par échange de mails, de SMS ou même de manière orale.

Quelle que soit la manière dont l'offre ait été acceptée par le client, BAXTAGE ASBL enverra une confirmation écrite au client par e-mail ou par SMS. Dès lors, les deux parties seront liées par un bon de commande et devront respecter les présentes conditions générales.

Avant d'accepter l'offre, le client peut venir voir ou tester le matériel ainsi que demander des détails ou photos concernant ce matériel afin de s'assurer qu'il lui convient. Dès que l'offre aura été acceptée, le client ne pourra engager la responsabilité de BAXTAGE ASBL ou demander des indemnités, amendes, annulations totales ou partielles des contrats si le matériel réceptionné ne lui convient pas.

Après réception de l'offre signée, un exemplaire du contrat final sera préparé ; celui-ci sera signé en double exemplaire le jour de la réception du matériel. La signature de ce contrat n'exempt toutefois pas le client à respecter les présentes conditions générales.

Les offres de location établies sont toujours remises sous réserve de disponibilité. BAXTAGE ASBL pourra sans préavis ni indemnité d'aucune nature remplacer les références proposées dans ses offres par des références équivalentes. Le client renonce à tout recours à la suite de non disponibilité du matériel commandé ou en cas de remplacement survenu en fonction des disponibilités.

3. Délai de commande

Toute commande doit être passée au minimum 72h avant la date de réception du matériel loué.

Pour toute commande effectuée 48h avant la date de réception du matériel loué, le prix pourra être majoré de 10% en fonction du matériel loué. Pour une commande effectuée 24h avant la date de réception du matériel loué, une majoration de 20% pourra être appliquée.

Pour toute commande non effectuée au minimum 72h avant la date de réception du matériel loué, aucun délai de livraison ne pourra être exigé. Une date et une heure de livraison seront établies de commun accord avec le client mais aucun retard de livraison ne pourra engager la responsabilité de BAXTAGE ASBL ou donner lieu à des indemnités, amendes, annulations totales ou partielles des contrats.

4. Tarif - Paiement

Le transport et l'installation du matériel sont compris dans le tarif, sauf s'ils sont expressément ajoutés dans l'offre ; dans ce cas, ceux-ci sont calculés selon les tarifs de transport et de prestations en vigueur chez BAXTAGE ASBL. Toutes les taxes, charges redevances, autorisations, etc. éventuelles sont à charge du client.

Si un acompte est demandé, celui-ci doit nous parvenir avant la date limite indiquée sur l'offre de prix sans quoi la réservation sera automatiquement annulée. Tous les acomptes versés ne peuvent être récupérés par le client quelle que soit la raison invoquée.

Le solde est payable dès réception du matériel, en argent liquide ou, par virement bancaire au plus tard pour le jour de l'événement. Les prestations, l'enlèvement ou la livraison de matériel sans paiement ne constituent pas acceptation tacite d'un abandon de paiement à l'enlèvement ou la livraison. La seule date de paiement est celle à laquelle le compte a été crédité.

Toute location, emportée ou livrée est due, même si le matériel est non utilisé, sauf accord préalable.

5. Retard de paiement - Annulation

Toute commande pour laquelle la date limite de paiement a été dépassée fera l'objet d'une amende de 15% du montant total avec un montant minimum de 100€, sans préjudice des éventuels frais de justice exposés et de l'indemnité de procédure. Cette amende sera facturée au client de plein droit et sans mise en demeure. Le non-paiement d'une de nos factures à l'échéance rend exigible de plein droit la totalité des créances, même celles non échues.

Le client a la possibilité d'annuler une réservation tant qu'il prévient uniquement par écrit (de préférence par courrier recommandé) huit jours calendrier avant la date de réception du matériel loué. Seul l'acompte payé ne peut être réclamé par le client, et ce quelle que soit la raison invoquée par celui-ci.

Si le client ne prévient pas, il devra s'acquitter du montant total de la commande sans majoration. Une facture sera alors établie au client sans mise en demeure et de plein droit. Le paiement devra nous parvenir avant la date limite indiquée sur la facture sans quoi, il sera comptabilisé automatiquement une majoration de 15% avec un montant minimum de 100€. Une nouvelle facture sera alors établie sans mise en demeure et de plein droit.

6. Caution

Lors de la prise en charge du matériel, une caution pourra être réclamée et sera restituée si le matériel est rendu dans l'état de fonctionnement et d'aspect dans lequel il a été mis en location.

Celle-ci s'élèvera à 20% du total de la location avec un montant minimum de 200€.

Le montant de cette caution sera stipulé dans le contrat spécifique à la location.

7. Responsabilité et assurance

Tout matériel loué est réceptionné par le client en bon état. Les réparations imputables à une dégradation volontaire ou non, ou à une mauvaise utilisation, feront l'objet d'une facturation imputable au client.

Sauf accord préalable, le client devient responsable du matériel dès sa sortie de nos locaux, ou s'il est livré par nos soins, à sa livraison.

L'acceptation du matériel par le client entraîne de facto l'existence et l'acceptation du contrat de location, ainsi que des conditions générales s'y rapportant. Cette acceptation

n'exclut pas l'obligation incombant au client de tester l'ensemble des appareils. Toute marchandise acceptée sera considérée comme étant en bon état et conforme à la commande.

L'état du matériel est conforme à l'usage pour lequel il est destiné et exempt de tout vice. En cas d'éventuels défauts ou de dysfonctionnements, il appartient au client de le notifier immédiatement par écrit à BAXTAGE ASBL et ce, avant qu'il ne soit utilisé pour l'événement pour lequel le matériel a été loué. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé ce délai.

BAXTAGE ASBL fournit un matériel conforme aux normes en vigueur et vérifié avant chaque location. En acceptant ce matériel, le client abandonne tout recours en cas de panne ou de défectuosité du matériel loué ; aucun dommage, intérêt frais de réparation ou autre ne pourra être réclamé à BAXTAGE ASBL.

Le client s'engage à ne pas mettre en cause, sous quelque forme que ce soit, la responsabilité de BAXTAGE ASBL en cas de dommages ou d'accidents pouvant résulter de l'utilisation du matériel loué.

Si le matériel est pris par le client, les marchandises sont toujours transportées aux risques et aux frais du client.

Si le matériel est livré, le client doit permettre l'accès sur les lieux de la manifestation aux représentants de BAXTAGE ASBL et leurs véhicules. Si nécessaire, les représentants de BAXTAGE ASBL pourront rester à l'endroit de la prestation afin de veiller au matériel. BAXTAGE ASBL se réserve le droit de résilier le contrat de location si le client reste en défaut de prendre les mesures raisonnables et adéquates en vue de la préservation du matériel loué.

Il appartient au client d'assurer le matériel loué en « tous risques » ainsi que sa responsabilité et celle des tiers approchant le matériel. De plus, il souscrira une garantie de dommages (incendie, et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégâts des eaux, vols, catastrophes naturelles, dommages électriques, grèves, émeutes, vandalisme, mouvements de foule, destruction pour quelque cause que ce soit, en ce compris le cas de force majeure) en valeur à neuf. BAXTAGE ASBL pourra à tout moment réclamer une copie de la police d'assurance.

En cas de perte, vol ou autre, il sera facturé au client la valeur de remplacement du dit matériel, le prix de la location restant intégralement dû d'autre part. Il en va de même pour les frais de dépannage, nettoyage et de réparation ainsi que des lampes brûlées et/ou brisées.

Le client s'interdit de faire des modifications quelconques au matériel loué.

L'équipement doit être rendu par le client dans l'état de fonctionnement et d'aspect dans lequel il l'a reçu. BAXTAGE ASBL dispose de 7 jours afin de tester le matériel après réception.

Une facture de remise en état sera adressée au client au cas où le matériel ne serait pas rendu en bon ordre et bon état de propreté et le montant de cette facture pourra être

prélevé sur la caution. La remise d'un bon de retour ne peut en aucun cas valoir pour acceptation du retour des marchandises si ce n'est en termes de quantités.

8. Propriété du matériel loué

Le matériel loué, quelle que soit la durée, est et demeure la propriété exclusive et insaisissable de BAXTAGE ASBL. Le client ne pourra sous-louer le matériel, ni le revendre, ni le céder.

Le client s'oblige à prévenir immédiatement BAXTAGE ASBL par lettre recommandée au cas où tout ou une partie du matériel loué :

- Serait saisi par un tiers. Le client s'oblige également à notifier immédiatement à la partie saisissante que le matériel touché par la saisie est la propriété de BAXTAGE ASBL en réservant une copie de son courrier à cette dernière.
- Serait impliqué dans un accident ayant provoqué des dégâts corporels ou matériel ou dans une action d'ordre civil et/ou pénal.
- Serait réquisitionné, emprunté, volé ou subirait un dommage pour une cause quelconque.

9. Utilisation du matériel

En cas de location de matériel sans assistance technique, le client déclare connaître parfaitement la façon d'employer le matériel et s'engage à user de celui-ci en bon père de famille. Le client est responsable des conséquences de l'emploi du matériel vis-à-vis des tiers, dès le moment où il ne se fait pas assister par un représentant de BAXTAGE ASBL. Tant le client que tout utilisateur agissant pour son compte et sous la responsabilité du client, s'engagent à ne procéder à aucune modification, ni réparation du matériel loué, sans l'accord préalable de BAXTAGE ASBL. Le cas échéant le client conservera les pièces défectueuses aux fins d'expertise. Le remplacement d'une pièce défectueuse ne pourra donner lieu à résiliation, ni servir de prétexte à une action en dommages et intérêts ou diminution de loyer.

10. Cas de force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure qui rendent inexécutables les commandes et nous autorisent à les annuler purement et simplement ou à les résilier pour leur reliquat, la mobilisation totale ou partielle, la guerre, toute autre opération militaire, tout incident qui aurait pour effet d'interrompre les approvisionnements normaux de nos fournisseurs et notamment les grèves totales ou partielles, tout arrêt des transports, lock-out, inondations, incendies, attentats, etc.

11. Retard

En cas de retour tardif du matériel loué par le client, sauf accord préalable de BAXTAGE ASBL, une indemnité par jour de retard sera facturée au client, toute journée entamée étant considérée comme une journée entière. Cette indemnité correspondra au tarif de location par journée pour le matériel tardivement retourné. L'indemnité pourra être directement prélevée sur la caution.

12. Cas de prestations

Si des prestations de services sont effectués par BAXTAGE ASBL ou un représentant, le client sera toujours responsable de la sécurité sur le site et veillera à informer préalablement la/les personnes de BAXTAGE ASBL des consignes de sécurité. Les prestations de BAXTAGE ASBL se feront conformément aux instructions et sous la surveillance du client de sorte que, sauf en cas de faute lourde dûment prouvée de BAXTAGE ASBL ou de ses représentants, le client répondra seul de tous dommages corporels ou matériels quels qu'ils soient, survenus lors de l'exécution du contrat.

Si, pour des raisons non imputables à BAXTAGE ASBL la prestation de services devait dépasser le temps prévu dans le bon de commande ou l'offre, le montant facturé par BAXTAGE ASBL sera augmenté conformément au tarif horaire stipulé dans l'offre.

Pour toute commande incluant des prestations, les frais de déplacement, de douanes et de stationnement ainsi que les frais de restauration et de séjour sont à charge du client.

13. Cas des locations longues durées avec possibilité d'achat

Pour certains instruments (p.ex. guitare, batterie, piano, etc.), il est possible de faire une location longue durée avec une possibilité d'achat de l'instrument à la fin de la durée de location.

L'instrument sera alors loué pour une durée maximale d'un an, aux conditions émises lors de la signature du contrat relatif au prêt.

Le client s'engage à être seul utilisateur de l'instrument qui lui est prêté. L'instrument sera entretenu avec un maximum de soin. Une particulière attention sera portée à ne pas l'exposer à de trop fortes chaleurs ou variations de température trop importantes. Il est impératif que les instruments à cordes, par exemple, ne soient pas soumis aux rayons solaires. Il sera rangé dans un endroit hors de portée d'enfants en bas âge.

Le transport de l'instrument s'effectuera toujours dans le coffret ou la housse protectrice prévus à cet effet.

Les frais d'entretien et de réglages liés à une usure normale de l'instrument sont à charge du client. Il en est de même pour le remplacement des cordes de guitare ou des peaux de batterie par exemple.

Le client est responsable pour tout dommage, vol ou perte causé à l'instrument. Il est proposé pour les instruments d'une valeur supérieure à 125€, de se renseigner auprès d'une compagnie d'assurance au choix, afin de couvrir ces risques.

Le paiement sera effectué tous les mois de manière automatique à date fixe selon les préférences du client. Cette date sera stipulée dans le contrat relatif au prêt. Tout retard de paiement de plus d'un mois fera l'objet d'une amende de 15% du montant mensuel dû. Si après trois rappels de paiement, le client ne s'est toujours pas acquitté de la somme due, BAXTAGE ASBL se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat de la location et de reprendre l'instrument loué sans contrepartie. Cela n'exempt toutefois pas le client de s'acquitter des sommes dues jusque-là.

Une caution correspondant à deux mois de location sera exigée. Celle-ci sera restituée si l'instrument est rendu de manière anticipative dans l'état dans lequel il a été mis en location ou servira au paiement final pour l'achat de l'instrument. Toutefois, si des retards de paiement ont été identifiés, la somme due pourra être directement prélevée sur la caution.

14. Délais de livraison

Aucun retard de livraison ne peut engager la responsabilité de BAXTAGE ASBL ou donner lieu à des indemnités, amendes, annulations totales ou partielles des contrats s'il n'y a pas eu consentement écrit préalable de notre part. Par ailleurs, nous déclinons toute responsabilité en cas de retard des représentants de BAXTAGE ASBL lors de prestations.

15. Divers

Sauf spécification contraire préalable, le client autorise BAXTAGE ASBL à prendre des photos et vidéos lors de la prestation à des fins promotionnelles personnelles, et ce, sans contrepartie financière.

Sauf accord écrit contraire, BAXTAGE ASBL conserve également tous les droits de propriété liés aux images et aux sons enregistrés par les représentants de BAXTAGE ASBL, dans le cadre des prestations commandées par le client.

Les droits d'auteur sont à charge du client. Le client louant du matériel avec ou sans assistance technique du personnel de BAXTAGE ASBL est supposé disposer des droits relatifs à l'enregistrement ou la diffusion s'y rapportant. Le client dégage explicitement BAXTAGE ASBL de toute responsabilité en matière de droits d'auteur et autres et s'engage à prendre à sa charge toute demande d'indemnisation en matière de droits en ce compris les amendes et les taxes éventuelles. Les droits d'auteur qui pourraient être exigés par la SABAM ou tout autre organisme ou personne privée en matière de droit d'auteur, dans le cadre de l'exécution des prestations exécutées par BAXTAGE ASBL, sont à charge du client.

16. Contestations

Les réclamations ou contestations concernant le montant de la facture devront être adressées par écrit et au plus tard le huitième jour calendrier suivant la date de facturation.

17. Litiges

Pour tous litiges entre parties, seul la Justice de Paix de Bruxelles (Tribunal de Première Instance), et en langue française, sera compétente. Seul le droit belge sera d'application.